

**25 MARS 2014 – COLLOQUE « VOLONTARIAT ET PACIDNAH – OSONS  
RENVERSER LES CONVENTIONS » : RÉSUMÉ**



OSONS RENVERSER LES CONVENTIONS

Durant cette journée, 5 grandes interventions ont été guidées par l'approche que « Push » tente de promouvoir au quotidien.

1. **Amandine Tiberghien de la Plateforme Francophone du volontariat** a posé le cadre du volontariat ([loi du 3 juillet 2005 relative au volontariat](#)) avant de s'intéresser aux profils et aux motivations des volontaires, en notant un changement dans le style de volontariat ces dernières années (tendance au « zapping » : changer régulièrement de lieu de volontariat).

Elle a rappelé que les activités bénévoles concernent plus de 1.500.000 personnes en Belgique, soit +/- 10 % de la population.

Définition du volontariat ou bénévolat:

- acte gratuit
- tourné vers autrui
- dans un cadre organisé
- non contractualisé

- La loi contraint les organisations à assurer leurs volontaires en responsabilité civile (au minimum).

- Seuls les ressortissants de l'Union européenne (+ de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein) ou les personnes détenant un permis de travail peuvent faire du bénévolat en Belgique.

- Un demandeur d'emploi peut exercer du volontariat sans perdre ses allocations pour autant qu'il en fasse la déclaration auprès de son organisme de paiement.

L'intervention de Madame Tiberghien a été suivie du témoignage de deux volontaires en situation de handicap ainsi que deux accompagnantes aux activités d'utilité sociale (« stage » ou « insertion »).

**2. Philippe Bodart d'Altéo** a attiré l'attention sur les changements de mentalités qui ont amené à l'évidence d'intégrer des volontaires en situation de handicap au côté de personnes valides.

Deux associations ont témoigné de leur expérience avec des volontaires en situation de handicap ainsi que de l'importance de la diversité.

*Après une matinée consacrée au « pourquoi » du volontariat des personnes handicapées, l'après - midi s'est intéressée au « comment » :*

**3. Eline Sauvage de la Croix-Rouge** a présenté la manière dont son organisation structure le volontariat et les bénéfices engendrés par cette structuration. Celle-ci passe par une analyse organisationnelle des besoins, une description des rôles à pourvoir, un accueil de qualité, une orientation du volontaire vers le poste qui lui convient le mieux, une formation adéquate ainsi que des entretiens réguliers avec le volontaire afin:

- de le remercier
- de trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre
- de lui proposer des pistes d'évolution

Cette organisation, couplée à une bonne communication interne, fidélise le volontaire et limite le phénomène de zapping évoqué ci-dessus.

**4. Serge Van Brakel d'Horizon 2000** , asbl qui promeut le volontariat des personnes handicapées en Wallonie, a rappelé que le plus grand frein à l'insertion sociale est souvent la représentation négative des personnes handicapées qui est véhiculée par notre société, la crainte du handicap par méconnaissance de celui-ci (« Peur de ce que l'on ne connaît pas »). Ses propos démontraient l'importance d'une démystification du handicap. A cette fin, l'asbl Horizon 2000 a mis sur pied différents outils de sensibilisation, comme les ateliers de démystification de la

personne handicapée, par exemple.

**5. Enfin, Bies Henderickx de la vzw Pegode** a présenté l'accompagnement sur mesure qui est réalisé depuis une quinzaine d'année en Flandre dans les projets de travail bénévole accompagné (« Begeleid Werken »). Cet accompagnement se base sur la méthodologie du « Supported Employment », développée au départ pour permettre à des personnes ayant des troubles psychiques d'intégrer le monde du travail. Cette méthode a été validée empiriquement et consiste en un coaching sur le lieu de travail ou de bénévolat.

*61 personnes ont assisté au colloque dont 5% de proches de personnes handicapées, 13% d'associations, 22% de personnes handicapées et 58 % de professionnels du secteur du handicap.*

---